

MARCHE A SUIVRE

POUR OBTENIR UNE BOURSE DE MOBILITE DE STAGE EN 2022 -2023

A. PREMIER TEMPS : Dépôt des dossiers de candidature

(Toutes bourses confondues)

Votre dossier de candidature (toutes bourses confondues) doit être déposé sur le Moodle « CANDIDATURE BOURSE POUR UNE MOBILITE DE STAGE EN 2022 – 2023 ». Le mode d'inscription à ce Moodle est l'auto-inscription (étudiant).

Pour les stages commençant entre le 1^{er} septembre 2022 et le 30 mai 2023, le dossier de candidature doit être déposé sur Moodle **plus tard un mois avant le début du stage**. Par exemple, si le stage débute le 1^{er} mai, le dossier doit être transmis au plus tard le 1^{er} avril.

Pour les stages commençant au 1^{er} juin 2023 ou après, le dossier de candidature doit être déposé sur Moodle **jusqu'au 30 avril 2023, dernier délai**. Par exemple, si le stage débute le 1^{er} juillet, le dossier doit être transmis au plus tard le 30 avril.

B. DEUXIEME TEMPS :

(Les démarches varient suivant la bourse à laquelle vous êtes éligible)

1. Si vous êtes éligible à la bourse ERASMUS+

Vous serez inscrit dans le Moodle intitulé « Bourse de STAGE Erasmus + 2022-2023 ». Vous y trouverez toutes les démarches et y déposerez les documents propres à la bourse Erasmus+.

2. Si vous êtes éligible à la bourse BRMIE de la région AURA

Vous recevrez un email sur votre boîte institutionnelle avec la marche à suivre et les identifiants nécessaires pour vous connecter au Portail Des Aides de la région AURA ainsi que le guide pratique de la région AURA.

3. Si vous êtes éligible à la bourse AMI

Vous recevrez un mail sur votre boîte institutionnelle vous précisant les documents à retourner par mail à bourses.internationales@univ-lyon3.fr